COMPLIANCE ET RISQUES

AFJE FORMATION

FORMATION CONTINUE

METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE COMPLIANCE

Cycle de formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation le participant devra être capable de :

- Bâtir et déployer le programme de conformité en accord avec la gouvernance de son entreprise
- Produire la cartographie des risques de conformité en l'entreprise
- Mettre en place des contrôles du programme de compliance pour l'améliorer en continu
- Gérer les situations de non-compliance et formuler les recommandations adaptées en cas de crise
- Savoir choisir les outils adaptés

INTERVENANTS

Jean-Yves TROCHON, Administrateur AFJE et Senior Advisor, Corporate Compliance & Business Integrity EY
Maria LANCRI, Of Counsel, GGV
Pierrick Le GOFF, General Counsel, ALSTOM
Emmanuel BREEN, Avocat, co-directeur du diplôme Compliance officer de l'Université Panthéon-Assas

CONTENU DE LA FORMATION

Module 1- 22 mai 2018 (4h ; 8h30-12h30)

Mettre en place un programme de compliance : méthodes de gestion de projet appliquées à la compliance

- Comprendre la gouvernance d'un projet de conformité : jeu de rôle/simulation
- Élaborer et mettre en place les codes de procédure adaptés Rédiger un code de conduite : travaux pratiques guidés.
- Identifier les outils d'alerte : comment s'équiper ?
- Quelles interactions entre les différentes problématiques compliance : anti-corruption, anti-trust, RSE..

Par Pierrick Le Goff, General Counsel, ALSTOM et Emmanuel Breen, Avocat

Module 2- 31 mai 2018 (4h ; 8h30-12h30)

De la cartographie des risques à la due diligence des tiers

- Réaliser une cartographie des risques : présentation de la boite à outils/ travaux dirigés
- Cartographier les risques liés aux tierces parties : exercice/QCM
- Boîte à outils : les bases/ la gestion des tiers

Module 3- 26 juin 2018 (4h ; 8h30-12h30)

Contrôler l'efficacité du programme de conformité

- Comment auditer et tester votre programme en interne : cas pratique
- Mettre en œuvre un monitoring, et le contrôle comptable : cas pratique
- Identifier les failles : réaliser les contrôles de niveau 1, niveau 2 et niveau 3
- Bien gérer une alerte : exercice de groupe

Par Antoinette Gutierrez, Partner, Fraud Investigation Dispute Services, EY
et Romain Marie, Executive Compliance Officer Western Europe - General Electric

Module 4- 25 septembre 2018 (4h ; 8h30-12h30)

Faire face aux enquêtes et sanctions des Autorités

- Self-reporting : mode d'emploi de la coopération volontaire
- Quels outils forensic ?

Par Charline Chauvin, EU Compliance Investigations Director, Pfizer, Astrid Mignon Colombet, Avocat, Cabinet Soulez Lariviere et Sergio Sorinas, Herbert Smith

AFJE – Inscription : www.afje.org – E-mail : formation@afje.org – SIREN : 431589076 – N° de déclaration d'activité : 1175 5332575.

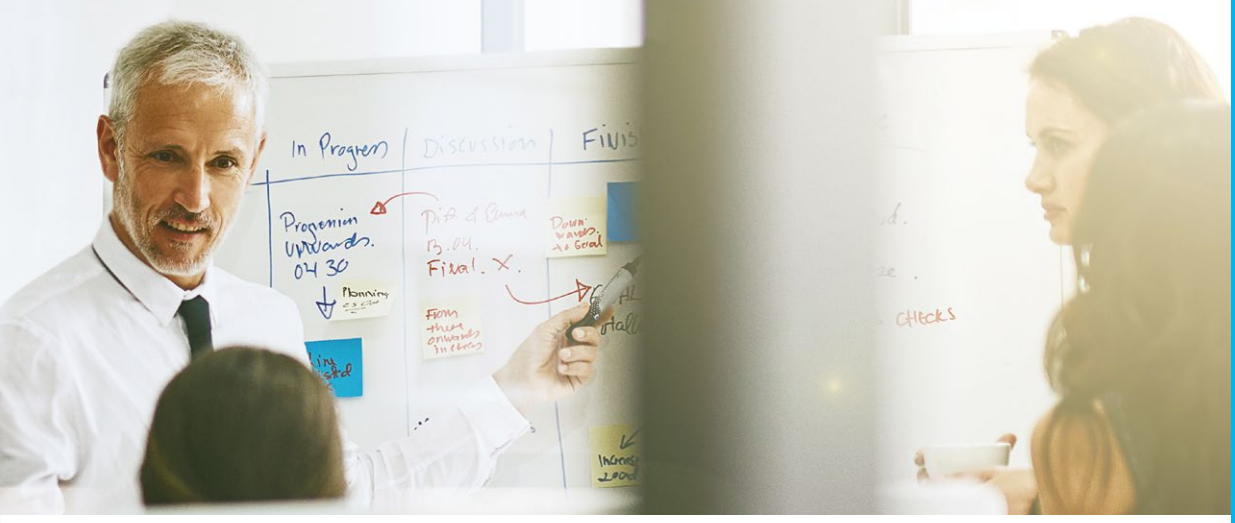

DATE ET DURÉE

Module 1- 22 mai 2018
Module 2- 31 mai 2018
Module 3- 26 juin 2018
Module 4- 25 septembre 2018
(4h ; 8h30-12h30)

Effectif prévu : de 8 à 50 stagiaires.

LIEU

PARIS - Le lieu de la formation sera précisé au plus tard 15 jours avant la date de la session.

TARIF ET CONDITIONS

Tarif adhérent AFJE par module :
300 € HT (360 € TTC)
Tarif non adhérent par module :
450 € HT (540 € TTC)
Remise de 20% sur le tarif applicable pour toute inscription au cycle complet de 4 modules.

Toute demande d'annulation doit être notifiée par écrit à l'AFJE dix jours ouvrés au moins avant la date de la session. Toute inscription réalisée moins de dix jours ouvrés avant la date de la session est définitive et sera facturée au Client.

PUBLIC CONCERNÉ

Juriste d'entreprise, Responsable juridique, Directeur juridique, Directeur conformité, Avocat.

PRÉ-REQUIS CONSEILLÉ

Être titulaire d'un Master 2 en droit ou équivalent. Cette formation est ouverte aux adhérents AFJE et aux non adhérents.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'animation s'appuie sur des exposés, cas pratiques, exercices en groupe, mises en situation et jeu de rôles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire d'évaluation, évaluation orale par le formateur et QCM.

MOYENS TECHNIQUES

Le lieu de formation est équipé de vidéoprojection, et paperboard.

ATELIER

LOI SAPIN II : UN AN APRÈS, LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AFA

L'AFJE, en partenariat avec le Cabinet GGV, vous propose un Atelier dédié à la mise en œuvre de la Loi Sapin II. Instituée par la loi Sapin II, l'Agence française anticorruption (AFA) a été mise en place mi-mars 2017. Quel bilan tirer de ses premiers mois d'activité en matière de conseil et de contrôle ? Cet Atelier sera consacré à l'analyse des recommandations de l'AFA dont la mise en œuvre permet de mieux se préparer à ses contrôles, en pratique.

En partenariat avec :

GGV
Avocats à la Cour ▪ Rechtsanwälte

PROGRAMME

Les recommandations de l'AFA

- En comprendre les points essentiels
- Les traduire en pratique dans l'organisation de l'entreprise
- Les prendre en compte dans l'audit et l'amélioration du programme de compliance anticorruption

Se préparer à un contrôle de l'AFA

- Savoir documenter le programme de compliance anticorruption
- Connaître les règles procédurales applicables aux contrôles – Analyse de la charte des droits et devoirs des parties prenantes aux contrôles

DATE ET DURÉE

8 février 2018
8h30-10h30 (2h)

INTERVENANTS

Bénédicte QUERENET HAHN, Associée, GGV
Maria LANCRI, Of Counsel, GGV

LIEU

Le Cloître Ouvert,
222 rue du Faubourg Saint-Honoré,
75008 PARIS

TARIF ET CONDITIONS

Gratuit. Réservé aux adhérents à jour de leur cotisation.

AFJE FORMATION *AFJE – Inscription : www.afje.org – E-mail : formation@afje.org – SIREN : 431589076 – N° de déclaration d'activité : 1175 5332575.*

CONFÉRENCE

COMPLIANCE : ENTRE COOPÉRATION ET CONTRÔLE

LES RELATIONS ENTRE ENTREPRISES ET AUTORITÉS DE CONTRÔLE

L'AFJE et l'ACE vous proposent une rencontre exceptionnelle avec les Autorités de contrôle pour aborder les différentes étapes de leur mission : de l'édition de recommandations, aux contrôles puis aux sanctions et transactions pénales ou civiles, cet échange permettra de mieux préparer l'entreprise aux réelles attentes des Autorités en matière de conformité.

En partenariat avec :

ACE
AVOCATS CONSEILS D'ENTREPRISES

PROGRAMME

Les lignes directrices ou autres recommandations

- Au travers des recommandations nouvellement émises par les Autorités de contrôle, examiner le rôle de ces documents dans le développement des programmes de conformité et la mise en conformité des entreprises.

Les contrôles des autorités

- Contrôles ou saisies sont souvent inopinés et mal perçus par les entreprises : comment mieux les appréhender et engager un dialogue avec l'autorité de contrôle ?
- Quelles suites aux contrôles : observations, recommandations, suivi et éventuellement sanctions.

La transaction administrative ou pénale

- Clémence, convention judiciaire d'intérêt public, settlement, DPA... : comment ces procédures font-elles évoluer les relations entre les entreprises et ses avocats et les autorités ?

DATE ET DURÉE

6 avril 2018
8h30-12h45 (4h15)

INTERVENANTS

Maria LANCRI, Of Counsel CGV
Jean-Yves TROCHON, Administrateur d'honneur de l'AFJE, Senior advisor, EY
Dominique DEDIEU, Avocate, Fondatrice 3DTic
Antoine WINCKLER, Associé, Cleary Gottlieb
William Feugère, Avocat, Président d'honneur ACE, Président de la Commission « Compliance et éthique des affaires »

LIEU

Paris, Maison du Barreau
2 Rue de Harlay
75001

TARIF ET CONDITIONS

Tarif adhérent AFJE ou ACE : 50 € HT (60 € TTC)
Tarif non-adhérent AFJE ou ACE : 150 € HT (180 € TTC)

Suivez l'actualité formation en temps réel - toute l'année - sur toute la France.

Consultez l'agenda en ligne de l'AFJE.

WWW.AFJE.ORG/AGENDA

AFJE

FORMATION

Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous en ligne

Pour faciliter le traitement de votre inscription, réalisez votre inscription en ligne sur afje.org. Connectez-vous à votre compte utilisateur (ou créez le en quelques clics) et gérez vos inscriptions et vos factures sur votre espace personnel en ligne. L'inscription à nos Ateliers, Ateliers Carrières et Conférences se fait exclusivement en ligne.

Inscrivez-vous par mail ou courrier

Vous pouvez vous inscrire à nos Formations continues via le bulletin ci-contre, à retourner dûment renseigné à :

AFJE Association française des juristes d'entreprise
9 rue du faubourg poissonnière
75009 PARIS
Tél : 01 42 61 53 59
E-mail : formation@afje.org

Comment régler ?

Réglez par CB en ligne

www.afje.org via « Mon espace » > « Mes commandes ».

Réglez par virement

Ordre : AFJE
Domiciliation bancaire : SOCIETE GENERALE
IBAN : FR76 3000 3030 1000 0372 9553 874
BIC : SOGEFRPP

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation

TITRE DE LA FORMATION*

RÉFÉRENCE* DATE*

LIEU*

Coordonnées

PARTICIPANTS

PARTICIPANT N°1

NOM, PRÉNOM

EMAIL

FONCTION

ADHÉRENT AFJE ◯ **OUI** ◯ **NON**

PARTICIPANT N°2

NOM, PRÉNOM

EMAIL

FONCTION

ADHÉRENT AFJE ◯ **OUI** ◯ **NON**

RAISON SOCIALE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

RESPONSABLE INSCRIPTION

NOM, PRÉNOM EMAIL

FONCTION RAISON SOCIALE

N° SIRET N° TVA

FACTURATION

ÉTABLISSEMENT À FACTURER (SI DIFFÉRENT DU PARTICIPANT), OU OPCA

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

RÉFÉRENCE DE VOTRE COMMANDE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

INSCRIPTION ET PAIEMENT L'inscription se fait via le site de l'AFJE www.afje.org ou par le présent bulletin d'inscription. Le paiement a lieu par virement, chèque bancaire au plus tard à la date de règlement figurant sur la facture. ANNULATION Toute demande d'annulation d'une inscription doit parvenir à l'AFJE par écrit au moins 10 jours ouvrés avant la date de la session. En cas d'annulation effectuée moins de 10 jours avant la date de la session ou en cas d'absence du participant, l'AFJE facturera au Client 100% du prix de la session (montant non imputable sur le budget de formation). REMPLACEMENT Le remplacement de participant est admis sous réserve d'appartenir à la même entreprise. Le nom et les coordonnées du nouveau participant doivent être confirmés par écrit. L'AFJE se réserve le droit d'annuler une session, au plus tard 10 jours avant le début de celle-ci : l'AFJE s'engage à prévenir immédiatement chaque participant par écrit. L'AFJE se réserve le droit de remplacer un intervenant, en cas d'empêchement.
L'AFJE est enregistrée sous le numéro 11 75 53325 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales de participation

À

LE

SIGNATURE ET CACHET

ADHÉSION AFJE

Adhérez et bénéficiez du tarif préférentiel réservé aux adhérents de l'AFJE

Mon adhésion en quelques clics ! Adhérez en ligne sur www.afje.org. Email : association@afje.org

L'AFJE traitera votre souscription dans un délai de 30 jours.

Les informations mentionnées ci-dessus font l'objet d'un traitement informatique ; le site de l'AFJE a été déclaré à la CNIL sous le numéro 659037. Toutefois le nouveau site bénéficie de la dispense de déclaration n°7 du 9 mai 2006. Pour exercer votre droit d'accès et/ou de rectification, vous pouvez accéder à votre compte à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe à l'adresse www.afje.org. Association Française des Juristes d'Entreprise. Association régie par la loi du 1er juillet 1901. Siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière, 75009 PARIS. Téléphone : 01 42 61 53 59

Renouvelez votre cotisation 2018
directement sur le **site de l'AFJE**.

N'hésitez pas à nous contacter - association@afje.org